

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<u>en exercice :</u>	15
<u>présents :</u>	14
<u>votants :</u>	15

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 19h30

le Conseil Municipal de la Commune de VILLETTOUREIX

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/06/2026

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / Mme SALAHA Martine / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. DUPUY Guy / M. ETOURNEAU Francis / M. BERARDI Eric / M. DUMAS Yann / Mme BERTAUD Béatrice / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / Mme ANDRIEUX Laetitia / M. DURAND Geoffrey / Mme PAULIN Stella.

ABSENTE EXCUSEE : Mme CABIROL Marie-Pierre pouvoir à Mme BANULS Estelle **ABSENT :** /

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. DURAND Geoffrey a été nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026-67 / 3.3 : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS DE TENNIS ENTRE LA COMMUNE DE VILLETTOUREIX ET L'ASSOCIATION DU CLUB ATHLETIQUE RIBERACOIS SECTION TENNIS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 31 mai 2023 approuvant la convention de mise à disposition des équipements de tennis conclue entre la Commune de Villeteureix et le Club Athlétique Ribéracois (CAR) section tennis.

Il informe les élus qu'il est nécessaire d'apporter quelques ajustements à certaines dispositions de cette convention afin d'en préciser les modalités d'application et d'en améliorer le fonctionnement.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant, lequel modifie les articles concernés de la convention initiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** les modifications apportées à la convention de mise à disposition des équipements de tennis conclue entre la Commune et le Club Athlétique Ribéracois (CAR) section tennis.
- **Autorise** M. Le Maire à signer l'avenant à cette convention ainsi que tous les documents nécessaires.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

COPIE CONFORME,

En Mairie le 06 juillet 2026

Le Maire, Patrick LACHAUD

Le secrétaire de séance

M. DURAND Geoffrey

Certifié exécutoire :

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 08/07/2026

Et de la publication, le 08/07/2026

Le Maire Patrick LACHAUD




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

